



Avril 2016

Savoies Léman

L'INFORMATION DE VOS ÉLUS

Quelques précisions...

A l'occasion du dernier Comité d'Etablissement Régional, **vos représentants CFDT** ont soulevé auprès de la DR certaines problématiques que vous rencontrez :

- **Cas particulier des CP non-résidents**

La proximité de la frontière suisse, a créé des nouveaux métiers : CP non-résident

La CFDT est fortement attachée au principe d'équité et de justice.



Où est l'équité lorsque votre rémunération variable est liée aux nouvelles incitations commerciales qui instaurent un palier via une comparaison avec le 40e CP alors que vous n'êtes pas en mesure de souscrire prévoyance, assurance et épargne eu égard à votre clientèle non résidente ?

Vos représentants CFDT ont fermement demandé que **des mesures spécifiques** soient prises pour le calcul de vos incitations commerciales !

Ce nouveau système ne devra laisser personne sur le bord de la route !

- **Remboursement des frais**



Remboursement frais de transport
INDEMNITES KILOMETRIQUES



- **Vous êtes conseiller multi sites ?** Vos frais de déplacement entre agences sont pris en charge par l'entreprise via des indemnités kilométriques. Vous devez en faire la demande par NEXT.

- **Vous êtes concerné par la vignette suisse pour vous rendre en réunion ?** Le

Groupe de Savoies Léman ne vous rembourse pas la vignette (coût de 40€/an) au motif que vous pourriez l'utiliser à des fins personnelles... Admettons ! La DR confirme que **vous avez 2 possibilités, prendre un véhicule de service ou vous faire rembourser des frais engagés pour le trajet contournant le péage suisse.**

Vos représentants
CFDT :

Angélique TRAMOLAY

CP Gaillard

Ferréole PERRIN

CC Anancy Royale

Julie LEQUEUX

Représentante

Syndicale DR

06.60.68.60.35

- **Prime Savoies Léman**



A l'instar de nos concurrents sur le secteur, **la CFDT a demandé la mise en place d'une prime « vie chère »**. Malheureusement, la Direction s'obstine à ne pas reconnaître que vous êtes sur un secteur particulier et spécifique... **De là à penser que l'entreprise préfère laisser traverser la frontière à ses salariés qui tripleront leur salaire plutôt que de reconnaître financièrement la vie chère sur le secteur, notamment en matière de logement, par une prime spécifique ? Il n'y a qu'un pas...**

- **Harmonisation des frais CRC**

Comme nous vous l'avions indiqué dans une précédente communication, **vos représentants CFDT ont obtenu un moratoire sur le sujet.**

La Direction se laisse jusqu'au 1er Septembre 2016 pour décider ce qui sera mis en place sur notre DR après consultation des autres DR.

